

**Règlement de la course du 12 Mai 2019**  
**Organisé par l'association DEVIL RIDE sur le site de Doullens**

**NB : La participation et votre inscription à l'évènement Total Devil Dark, via notre site, vous entraîne de facto à accepter et respecter ce présent règlement.**

L'association devil ride est l'organisatrice de l'évènement « les portes de l'enfer » qui se déroulera le 12 mai 2019 à partir de 9h30 à Doullens. La manifestation comprend une course à obstacles (16 ans et plus), et un parcours d'animation (7-15 ans).

La course à obstacles d'une distance approximative de 9 km et plus de 30 obstacles se déroule sur des terrains privés et sur le domaine public. Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage.

### **Préambule**

---

La participation à la course entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement. Chaque participant reconnaît que la course comporte des efforts physiques et que chaque participant doit être apte médicalement et être en bonne santé.

En acceptant l'inscription, chaque participant accepte le présent règlement et assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident, et/ou incident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation à la manifestation (accidents avec ou sans les autres inscrits, les conditions météorologiques, les conditions de circulation routière, les attentats, inondation, épidémie, attentat, tempêtes, orage, guerre, guerre civile, émeutes, mouvements de foule, retrait ou suspension des autorisations préfectorales, vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'évènement, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des participants à l'évènement, ....liste non-exhaustive)

Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent règlement décharger les organisateurs de l'épreuve et les partenaires de l'association DEVIL RIDE de toutes responsabilités, dommages et intérêts que chaque participant pourrait avoir à l'encontre des organisateurs et partenaires.

Chaque participant reconnaît que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence et reconnaît que l'inscription est ferme et définitive et n'est ni remboursable, ni réutilisable par une personne tierce. Chaque participant reconnaît que l'annulation de la course pour des faits d'intempéries, de risques d'attentats ne constituent pas une clause de remboursement, la course sera dans ce cas reporté et l'inscription restera le cas échéant, active pour la nouvelle date.

Chaque participant accorde à l'association DEVIL RIDE et à ses partenaires la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et autres relatifs à la course sus nommée. L'inscription à l'épreuve implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux

newsletters. Elles permettent de communiquer toutes les informations pratiques et nécessaires pour la préparation et le déroulement de l'épreuve. Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant

La course n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (en fauteuil roulant). Elle reste en revanche accessible aux personnes en situation de handicap.

Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles (risques de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque d'épilepsie, ou cardiaques, liste non limitative ...). Il reconnaît être apte au franchissement d'obstacles de type parcours du combattant et s'y être entraîné. Chaque participant engage sa responsabilité durant la course. Chacun est libre de franchir ou d'éviter un ou plusieurs obstacles en fonction de ses aptitudes.

## UN SAVOIR FAIRE

Les manifestations signées Devil Ride

Courses de caisses à savon,

- 2010,
- 2012
- 2015 coupe d'Europe (15 000 spectateurs),

**course à obstacles :**

- 2014, 560 participants (devil road)
- 2017, 1289 participants (la gladiateur : la citadelle infernale)

**Course de zombies**

2018 : 1080 participants (total devil dark)

la Devil Ride organise des manifestations hors du commun avec la mobilisation des bénévoles (entre 100 et 150 bénévoles selon les manifestations) Dans cette course, on ne parle pas de compétition, pas de classement, c'est une course pour le plaisir, chacun gagne la même chose ! C'est une course unique en son genre : Par l'originalité et la variété de ses obstacles La beauté de son parcours nature et patrimoine Par l'énergie injectée par ses bénévoles -sans qui la course n'existerait pas ! Par la mobilisation des 15 associations partenaires Par la mobilisation des entreprises locales Par la mobilisation des collectivités publiques Que ce soit, la boue, la traversée du bassin, ou tous nos autres obstacles, vous serez surpris de découvrir que vos limites sont bien plus haute que vous ne le pensiez.

## ***La Course***

---

Les portes de l'enfer est une course d'obstacles sur 9 km réservée aux 16 ans et plus

Il s'agit de ramper, glisser, grimper, courir, marcher sur un parcours avec différents obstacles. Attention, certains obstacles sont réalisés avec du feu, d'autres avec de l'eau et dans le noir total. Un parcours d'animation est réservé spécifiquement aux 7-15 ans dans la citadelle

Ce parcours n'est pas une épreuve sportive, il n'y a pas de chronomètre, ni même de recherche de performance, elle s'inscrit dans un registre ludoéducatif et le dépassement de soi. Néanmoins, cela reste une épreuve physique déconseillée aux personnes ayant des difficultés de santé, cardiaques, aux personnes enceintes ou présentant des risques liés à l'obscurité, à l'eau...cette course est déconseillée à toute personne ayant des problèmes de santé où le sport est déconseillé, ou le contact avec la nature peut conduire à des allergies. Les zones sombres peuvent être éclairées avec des lumières clignotantes pouvant comporter un risque pour les personnes épileptiques.

Obstacle à franchissement Plan incliné avec ou sans corde, mur d'escalade, échelle, mur, filets, troncs, cordes, etc...

Obstacle fermé Tunnel, avec ou sans eau, etc...

Parcours aquatique, traversée zone eau glacée, bac à boue, toboggan, etc...

Obstacle au sol : ramper avec ou sans entraves (barbelés, , ...), pneus, etc...

Obstacle prévoyant un saut

Obstacles d'équilibre Franchissement de poutres, de cordes plates, de ponts, etc...

Obstacles à feu ou flammes Franchissement de zones enflammées au sol, charbon brûlant, etc...

### ***Inscription***

---

**Attention : Aucun dossard ne sera remis sans validation de l'inscription (inscription avant le 15 avril 2019)**

- ⇒ Date : 12 mai 2019
- ⇒ Lieu : Elle se déroulera sur Doullens. Départ et arrivée citadelle
- ⇒ Horaires : 9 h 30 à 12 h (vagues toutes les 15 minutes, dernières arrivées vers 14 heures)
- ⇒ Prix des inscriptions :
  - 8 € pour les 7- 15 ans,
  - 22 € pour les plus de 16 ans,
  - Ce prix comprend un don d'un euro au profit de la rénovation de la citadelle, les couts liés à l'inscription, la course, les frais de dossiers, les frais bancaires, le lot pour chaque participant
- ⇒ Principe : course à obstacles avec un obstacle tous les 300 mètres en moyenne soit au moins 30 obstacles pour les 16 ans et plus. Un parcours animation sera organisée spécifiquement pour les 7-15 ans, uniquement dans la citadelle (départ 10 heures).

- ⇒ L'inscription comprend la participation à l'épreuve, un ou plusieurs lots, les ravitaillements.
- ⇒ Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site [www.devil-ride.com](http://www.devil-ride.com).

Les participants à la course sont inscrits individuellement en choisissant une vague disponible quelque soit l'épreuve (7-15 ans ou 16 ans et +)

Chaque participant doit présenter au moment de l'inscription sur le site conformément à l'article L 231-2-1 du code du sport:

- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 3 ans à la date de la compétition.
- 
- la licence FFA (plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA.
- une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Un moyen de paiement par carte bancaire ou cheque

Il est dans l'obligation de:

- ⇒ venir en aide à une personne blessée
- ⇒ signaler tout comportement à risque

Obstacles : Tous les obstacles sont contournables, ne sont pas obligatoires mais l'esprit de la course c'est de les passer !

### ***Sanctions***

---

L'organisation se réserve le droit de suspendre, arrêter, expulser de l'épreuve toute personne qui ferait encourir un risque à autrui, ne respecterait pas les consignes de sécurité, et porterait atteinte à l'intégrité et propreté des lieux. Toute insulte, tricherie ou action malveillante est strictement interdite et peut entraîner une exclusion. Les mesures de sécurité étant prioritaire, aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'exclusion.

Les participants sont seuls sur le parcours: ils sont donc considérés comme responsables de leurs actes et chargés de respecter les règles. Un PC sécurité avec médecin, infirmiers et secouristes est installé à l'accueil, les postes de relais avec radios hautes fréquences permettent de communiquer avec le PC sécurité. En cas d'urgence (blessure ou autre), signalez le problème à l'équipe de bénévoles reconnaissables par des gilets de couleurs. Les participants sont priés de venir en aide à toute personne en difficulté. Merci de ne pas diffuser de fausses informations.

Avant de partir, les participants doivent prendre connaissance du parcours, respecter le règlement et respecter les consignes des organisateurs sur la sécurité et les règles. Les participants s'engagent à les suivre pour le bon déroulement de la course, ainsi qu'à rester sur le parcours.

### **Matériels**

---

Matériel obligatoire

- ⇒ Chaussures adaptées à la course et **SANS CRAMPONS**
- ⇒ **dossard**

Matériel recommandé

- Tenue couvrante (bras et jambes)
- Poches fermées pour transporter des objets précieux (pour rappel, pas de vestiaires)

Nous vous conseillons de ne pas porter de bijoux (bagues, colliers, boucles d'oreille, ...) susceptibles de générer des blessures graves ; Ces conseils ne sont pas exhaustifs

Merci de nous indiquer d'éventuels traitements médicaux. Vous pouvez également nous informer de la personne à prévenir en cas d'accident lors de votre inscription.

### **Environnement**

---

La course a lieu dans un site historique, classé, boisé : le respect de la nature, des infrastructures et des règles les plus élémentaires de civilité est donc exigé.

### **Dossards :**

---

Le retrait des dossards se fera soit la veille (horaires disponibles prochainement) soit le jour de la course au moins ½ heure avant la vague. Les dossards seront remis contre l'attestation validée de participation. Aucune inscription n'est autorisée sur place. Attention, la non-présentation au départ de votre vague entraîne votre disqualification.

Vagues : vague de 100 à 120 coureurs à raison d'une vague toutes les 15 minutes. Chaque participant s'inscrit sur une vague au choix. En cas d'inscription groupée, veuillez choisir une vague correspondant à la possibilité de vos inscriptions, aucun dépassement du chiffre maximal n'est autorisé.

### **Assurance**

---

Il est vivement conseillé de s'assurer contre les risques médicaux mais également pour les risques liés à la course. Consultez votre assureur ou contactez un de nos sponsors. L'organisation souscrit une police d'assurance responsabilité civile organisateur auprès d'une compagnie d'assurance, conformément à la législation en vigueur : contrat *Swiss Life, Cabinet*

*Phillipe Lauwers Doullens.* Cette police garantie la responsabilité civile des organisateurs de l'association DEVIL RIDE pour les dommages causés aux tiers, dans le cadre de l'application du présent règlement, de ses annexes, et de l'ensemble des directives de course.

Comme vous le savez peut-être, la très grande majorité de vos assurances habituelles (notamment garanties automatiques via cartes bancaires, assurance Habitation, prêt bancaire, ...) exclut d'office toute participation, à titre amateur ou professionnel, à une compétition sportive et donc, en conséquence, les risques liés à votre participation. C'est pourquoi, il est important que vous vérifiez l'étendue des garanties (et les exclusions) de vos éventuelles assurances quotidiennes et, qu'en cas de carence ou en complément de celles-ci. Cette assurance a vocation à intervenir lorsque le participant assuré est victime d'un accident corporel à l'occasion de sa participation à l'épreuve sportive, qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

La nécessité de souscrire une assurance dommages corporels individuelle est très conseillée, si elle n'est pas assurée par la licence. Compte tenu de l'environnement, nous vous rappelons que vous devez être à jour de la vaccination antitétanique.

Hébergement : toutes les infos nécessaires pour se loger sont disponibles sur le site de la course ou renseignez-vous à l'office de tourisme (camping, gîtes, hôtel avec vous avez de nombreuses possibilités)

Déguisements : l'esprit de la course, c'est le fun, l'amusement, les déguisements sont les bienvenus et vivement conseillés !

Prix : chaque concurrent se voit remettre le même lot quel que soit le classement.

Presse : un zone presse vous permet de retirer le dossier presse mais également de bénéficier d'une prise en charge spécifique. Renseignements et réservation du Pass Presse avant la course

Réclamations : Toute réclamation devra être faite par écrit en recommandé en rappelant les coordonnées du participant et adressée au siège de l'association dans un délai de 5 jour maximum après l'épreuve (date cachet de la poste faisant foi). ;

Remboursement : l'inscription à la course est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectuée quelque soit le motif, les organisateurs engageant des frais.

Ravitaillement : Les participants à la course à obstacles bénéficieront d'un ravitaillement à mi-parcours (solide et liquide) et d'un second à l'arrivée (solide et liquide). Ils devront être en autonomie sur le reste du circuit

Se garer : Vous trouverez des parkings à proximité du départ qui se trouve à la citadelle de Doullens

Clef, portable, papier : Possibilité de laisser vos papiers et clefs dans une enveloppe cacheté lors du retrait du dossard (nous ne prenons pas en charge d'argent)–

Douche : Un système de nettoyage est prévu à l'arrivée (eau froide) il est très conseillé de prendre des vêtements de rechange, des serviettes pour vous sécher

Sécurité : Chaque obstacle est tenu par un ou plusieurs bénévoles (gilet fluo). En cas de problème, signalez-vous.

Lutte contre le terrorisme : La gendarmerie et une agence de sécurité sont présentes la veille et le jour de course. Les rues sont bloquées à la circulation sur le parcours. Un plan de confinement est prévu dans la citadelle (un plan vous sera envoyé avec les consignes). Merci de nous signaler tout colis, objet suspect

### **Annulation du fait de l'organisateur**

L'organisateur pourra annuler ou mettre fin à la manifestation à tout moment en cas de force majeure (requête de l'autorité administrative, intempéries, attentats, événement imprévu mettant au cause la sécurité des participants, avis défavorable de l'autorité administrative ou de la fédération délégataire des courses à obstacles ... liste non exhaustive). L'association se réserve le droit d'annuler la course en cas de manque de participants ou de difficultés techniques au plus tard le 10 mai 2019. Dans ce cas, l'organisation de la manifestation sera repoussée à une date ultérieure. Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera réalisé.

### **Annulation du fait du participant**

Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera effectué, notamment en cas de maladie, blessure, grossesse, impératif familial ou professionnel...

*Un tableau d'affichage sera positionné à proximité pour retrouver les différents éléments (plan de course, secours, protection de la nature...)*

**Il n'y a pas de vestiaire à disposition, chacun devant arriver équipé, habillé sur la course par leurs propres moyens; Des parkings réservés aux participants se trouvent à proximité du départ.**

### ***A Fournir***

---

- Certificat médical (voir plus haut)
- Une autorisation parentale sur papier libre est demandée pour les mineurs. « je soussigné M ou Mme....autorise mon enfant à participer à la course du 12 mai 2019 sous ma responsabilité et le respect des règles de course, du règlement. Date + signature
- frais d'inscription (par carte bancaire sur le site partenaire ou chèque à l'ordre de l'association DEVIL RIDE accompagné du coupon d'inscription » à l'adresse suivante :  
*M. DEHAENE Fabrice  
31 Rue de Bas  
80600 Grouches - Luchuel*

**Remplir et Signer si paiement par chèque**

---

NOM : ..... PRENOM : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
Adresse : .....  
VILLE : ..... Téléphone : .....  
Email : .....@.....

**AUTORISATION PARENTALE (7-18ans)** : Je soussigné : .....  
père, mère, tuteur, représentant légal (1) Demeurant à : .....  
Autorise ..... à participer aux activités de l'association DEVIL RIDE  
(1) Rayer la mention inutile

**ATTESTATION D'ASSURANCE** : Je certifie être couvert pour les "risques individuels", par le  
contrat d'assurance : Compagnie : ..... N°: .....

**DROIT A L'IMAGE** : J'accepte d'être filmé ou pris en photo dans le cadre des activités de  
l'Association. Fait à ..... Le ..... Signature

**DECHARGE** : Je reconnais accepter de façon pleine et entière le présent règlement et les  
décharges précitées dans le présent règlement.

Selon les conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le  
parcours, de neutraliser un ou plusieurs obstacles, d'arrêter la manifestation pour des raisons  
de sécurité, d'intégrité des personnes. Aucun remboursement ne serait être accordé pour ces  
motifs.

**Restauration, buvette**

---

*Une zone restauration et buvette sera mise en place à l'arrivée. Un chapiteau vous permettra  
de vous restaurer ou de permettre à vos accompagnateurs d'attendre dans de bonnes  
conditions*

Nos sites

[www.facebook.com/devilride2012](http://www.facebook.com/devilride2012)

[www.devil-ride.com](http://www.devil-ride.com)

@mail : [contact@devil-ride.com](mailto:contact@devil-ride.com)

Retrouvez nous aussi sur twitter !

Contacts organisateurs

Co-Présidents :



ASSOCIATION\_DEVIL\_RIDE

M Fabrice Dehaene, 80600 Grouches-Luchuel. Tél : 03 22 32 45 98 @mail : [contact@devil-ride.com](mailto:contact@devil-ride.com)

M Patrick Bouffel 80600 Grouches Luchuel

Secrétariat M Aurélien Bouvet [secretariat@devil-ride.com](mailto:secretariat@devil-ride.com)

Trésorier : [tresorier@devil-ride.com](mailto:tresorier@devil-ride.com)

Sponsors : [sponsor@devil-ride.com](mailto:sponsor@devil-ride.com)



*ASSOCIATION DEVIL RIDE*